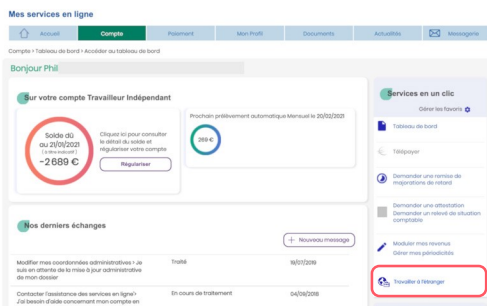


Vous exercez une profession libérale réglementée et vous allez travailler à l'étranger

Durant votre activité professionnelle à l'étranger, vous pouvez continuer à être couvert par la Sécurité sociale française.

Pour cela, vous devez demander un certificat à partir de votre compte en ligne sur www.urssaf.fr

Comment faire ?



Allez dans votre compte

→ Cliquez sur « Travailler à l'étranger »

Ma demande de certificat

1 Vos informations 2 Vos autres activités professionnelles 3 Votre future activité à l'étranger 4 Récapitulatif de la demande 5 Signer la demande

1 Les informations

À cette étape, il s'agit de valider :

- les informations de votre entreprise
- les coordonnées de contact de vos mandats
- les coordonnées de contact de vos mandats

À noter : dans le cadre de l'étape de votre demande, il va vous être demandé de nous fournir par mail ou par téléphone :

Mes informations / Mon entreprise

Les informations sont lues et vous devez valider les données de votre entreprise de votre entreprise de votre entreprise.

Votre demande de certificat nous a bien été transmise.

Vous allez recevoir un mail de confirmation.

Vous pouvez à tout moment télécharger le justificatif de votre demande, en allant dans la rubrique "demande en cours" de votre tableau de bord.

Attention : Prenez à votre disposition de votre CRM pour commander une carte Européenne (Assurance Maladie) :

- Vous pouvez la commander directement depuis votre compte en ligne.
- Elle vous permet de bénéficier d'une prise en charge pour les soins de santé nécessaires pendant la période de séjour temporaire dans l'étranger, en France, au Luxembourg, en Islande ou en Suisse.

TELECHARGER LE JUSTIFICATIF MON TABLEAU DE BORD

La page s'ouvre sur la demande de certificat qu'il convient de remplir en ligne

Vous devrez compléter

- 1 Vos informations
- 2 Vos autres activités professionnelles
- 3 Votre future activité à l'étranger
- 4 Vérifier le récapitulatif de votre demande
- 5 Signer votre demande

Après avoir signé votre déclaration,

celle-ci est envoyée et l'accusé de réception s'affichera sur votre écran.

Vous le recevrez également par mail.

TABLEAU DE BORD

FAIRE UNE DEMANDE

MES DEMANDES

Nous contacter

Suivi de votre demande du 25 juin 2020



Demande reçue



Examen de la demande



Certificat

Votre demande a bien été reçue

Suivant sa complexité, le traitement de votre demande sera automatique ou nécessitera l'examen d'un conseiller mobilité internationale. Vous serez notifié par mail de l'état d'avancement de votre demande.

Si votre demande est acceptée, vous recevrez immédiatement cette notification vous permettant de télécharger votre certificat.

TABLEAU DE BORD

FAIRE UNE DEMANDE

MES DEMANDES

Nous contacter

Suivi de votre demande du 25 juin 2020



Demande reçue



Examen de la demande



Certificat

Accordé Votre certificat a été accordé

Ce certificat atteste que vous restez couvert par la Sécurité Sociale française dans le ou les pays mentionnés.

Vous devez pouvoir le présenter en toutes circonstances en cas de contrôle ou de besoin dans le pays étranger.

TÉLÉCHARGER LE CERTIFICAT

Dans l'éventualité où votre demande nécessite une analyse particulière, vous recevrez ce message et votre conseiller mobilité internationale pourra être amené à vous demander des compléments par mail ou téléphone.

TABLEAU DE BORD

FAIRE UNE DEMANDE

MES DEMANDES

Nous contacter

Suivi de votre demande du 25 juin 2020



Demande reçue



Examen de la demande



Certificat

Votre demande est en cours d'analyse par un conseiller mobilité internationale

Suivant votre situation, le temps de traitement de cet examen dure généralement entre 5 et 21 jours.

Si votre conseiller mobilité internationale a besoin d'informations complémentaires, il vous contactera directement par mail ou par téléphone.

Sur urssaf.fr,
effectuez toutes vos démarches en ligne.
Votre conseiller mobilité internationale
est à votre écoute au

0 806 804 213

Service gratuit
+ prix appel